



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes du Lardin Saint-Lazare, sous la présidence de M. Roland MOULINIER, Vice-Président.

Date de convocation : 12 mars 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	42
Votants :	44
Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUI, , Annie DELAGE, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Philippe COLLAS, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Victor MONTEIL, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN, Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Patricia FLAGEAT, Nicolas DJERBI, Sébastien LUNEAU, Alexandra DUMAS, Patrick DELAUGEAS, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE-BOYER, Stéphanie PORTE.

Suppléant : Dominique DURUY représenté par Gilles COZANET, Jacques MIGNOT représenté par Danièle RIBET, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Mattia TRENTMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Caroline VIEIRA CHEVALIER donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTE, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY, Fabien JAUBERT, Jean-Yves VERGNE, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE.

SECRÉTAIRE : Mme Nicole DUBREUIL-RAVIDAT

Objet : Tableau des effectifs de la Communauté de communes au 1^{er} avril 2025

Conformément à L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

AR Prefecture

024-200041150-20250320-DE2025_0041-DE
Reçu le 28/03/2025

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes,

Vu l'avis du comité social territorial,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Jean-Jacques DUMONTET, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.
- **DE PORTER** le poste d'adjoint administratif territorial de 33h à 35h.
 - Par la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à 35h00
 - Par la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à 33h

grades des agents		Temps Travail Hebdo	catégorie	effectif budgétaire	effectif pourvu	Equivalent Temps Plein
FILIERE ADMINISTRATIVE	Titulaire/ Contractuel			22	21	20,03
Attaché Hors classe	Titulaire	35h	A	1		
DGS (services fonctionnels)	Emploi fonctionnel	35h	A	1	1	1
Attaché	Contractuel	35h	A	1	1	1
Rédacteur principal de 2ème classe	Titulaire	35h	B	1	1	1
Rédacteur	Contractuel	35h	B	1	1	1
Rédacteur	Contractuel	35h	B	1	1	1
Rédacteur	Contractuel	35h	B	1	1	1
Rédacteur	Contractuel	35h	B	1	1	1
Adjoint Administratif	Contractuel	35h	C	1	1	1
Adjoint Adm ppal 1ère classe	Titulaire	21h	C	1	1	0,6
Adjoint Adm ppal 2ème classe	Titulaire	15h	C	1	1	0,43
Adjoint Administratif	Titulaire	35h	C	1	1	1
Adjoint Administratif	Contractuel	35h	C	1	1	1
Adjoint Administratif	Titulaire	35h	C	1	1	1
Adjoint Administratif	Contractuel	35h00	C	1	1	1,00
Adjoint Administratif	Titulaire	35h	C	1	1	1
Adjoint Administratif	Stagiaire	35h	C	1	1	1
Adjoint Administratif	Stagiaire	35h	C	1	1	1,00
Adjoint Administratif	Titulaire	35h	C	1	1	1
Adjoint Administratif	Contractuelle	35h	C	1	1	1
Adjoint Administratif	Contractuelle	35H	C	1	1	1,00
Adjoint Administratif	Stagiaire	35H	C	1	1	1,00
FILIERE TECHNIQUE				10	9	8,34
Technicien Principal 1 ^{re} classe	Titulaire	35h	B	1	1	1
Technicien Principal 1 ^{re} classe	Titulaire	35h	B	1	1	1
Agent de maîtrise principal	Titulaire	35h	C	1	1	1
Agent de maîtrise	Titulaire	35h	C	1	1	1
Adjoint technique principal 1ère classe	Titulaire	35h	C	1	1	1
Adjoint technique principal 1ère classe	Titulaire	30h	C	2	2	1,7
Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	30h	C	1		
Adjoint technique	Titulaire	35h	C	1	1	1
Agent technique	Contractuel	22h30	C	1	1	0,64
TOTAUX				32	30	28,37

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
 le 20/03/2025

Le Président, *Terrassonnais*
 Dominique BOUSQUET

Communauté de Communes
 58 Avenue Jean Jaurès
 24120 Terrasson-Lavilledieu
 05 59 50 96 10

AR Prefecture

024-200041150-20250320-DE2025_0041-DE
 Reçu le 28/03/2025